

Préposé(e) a l'entretien ménager (travaux lourds)

Catégorie : 2 Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers

Libellé de la convention collective :

Personne affectée au nettoyage et au maintien de la propreté à l'établissement ; elle exécute en particulier les travaux lourds.

Amélioration continue des soins et services et de la gestion des risques :

Personne qui participe à l'amélioration continue de la sécurité et de la qualité des services. Elle contribue au maintien d'un environnement et d'une pratique sécuritaires par le respect et l'application des politiques, procédures et règlements en vigueur au sein de Santé Courville.

Elle déclare tout incident ou accident et collabore à l'analyse de l'événement.

Elle participe à l'identification et à l'application des solutions en vue d'éviter toute récurrence d'un événement indésirable.

Salaire : 23.52\$